

Droit des enfants en cas de disparition

Par karenh, le 20/06/2009 à 00:04

Bonjour,

Ma mère a disparue il y'a plus de 10ans.

Des recherches avaient été effectéues mais sans résultat.

Aujourd'hui je souhaiterais avoir accès au dossier afin de savoir ce qui a été fait.

On me le refuse sous pretexte qu'il n'ya que la personne yant déclarer la disparition qui a le droit d'accès.

Je suis pourtant la fille???!!!

Est ce normal?

Merci de me répondre